

Sujet : DESRUES / SANSPITIÉ, J-B (f/f)

De : l-dandonneau <l-dandonneau@outlook.com>

Date : 2015-02-24 17:07

Pour : Marcel Fournier <marcel.fournier@sympatico.ca>

DESRUES / SANSPITIÉ, Jean-Baptiste

T.5 p 409

Statut	Marié
Date de baptême	03-09-1731 ✓
Lieu d'origine	Bernin (L'Assomption) (Isère) 38039
Parents	Jean DESRUES et Claire Rolandin
Première mention au pays	1758 9 1753
Occupation à l'arrivée	Pionnier SOLDAT - T.M DE LOZIMIN
Date de mariage	07-01-1758
Lieu du mariage	Montréal (Notre-Dame)
Conjoint	Marie-Josèphe Libersan
Décès ou inhumation	Montréal, 15-11-1760
Remarques	En 1758, Jean-Baptiste Desrues dit Sanspitié (Jean Desrues et Marie Rolantin), de Bernin (38039).
Identification	DGFC, vol. 5, p. 409
Chercheur(s)	Denis Beauregard ; Lise Dandonneau
Référence	Mémoires (SGCL)
Date de modification	2015-02-24

Dernin - Essayez avec cette orthographe : bernin, isere.

A noter: Dernin (sic), donne référence à Bernin.

DESRUES, Jean & ROLANDIN, Claire (..)

1) Jean-Baptiste DESRUES dit SANSPITIÉ, né 1732 (peut-être 1731-09-03 Dernin) Bernin (Isère : 38039), marié Montréal 1758-01-07 Marie-Josèphe LIBERSAN. - gfan
Mémoires (Société généalogique canadienne-française)

Mariage

union

#298758

Montréal

1758-01-07

Rang Nom

Âge É.m. Pr. Sexe

10.03.2015  460075

2015-02-24 17:21

01	JEAN BAPTISTE DESRUES SANSPITIE CONJOINT DE 02 Origine : PAROISSE DE BERNIN, DIOCESE DE GRENOBLE	026	c	p	m
02	MARIE JOSEPHE LIBERSONT CONJOINTE DE 01 Résidence : MONTRÉAL	016	c	p	f
03	JEAN DESRUES PÈRE DE 01	---	---	---	m
04	MARIE ROLANTIN MÈRE DE 01	---	---	---	f
05	FRANCOIS LIBERSONT PÈRE DE 02	---	---	p	m
06	MADELEINE RICHER MÈRE DE 02	---	---	---	f
07	PIERRE VARIN	---	---	p	m
08	ANTOINE PHARON	---	---	p	m
09	XXXXXX LIBERSONT FRÈRE DE 02	---	---	p	m
10	ANTOINE DEAT Résidence : MONTRÉAL	---	c	---	m
11	XXXXXX JOLLIVET	---	c	p	m

- M. DEAT A DELEGUE M. JOLLIVET POUR CELEBRER LE MARIAGE

Clocher d'une église de France : INSEE 38039 - Bernin

Individu

#155319

ind Balsac:3875268

JEAN BAPTISTE DESRUES SANSPITIE

Statut :

Immigrant

Père : JEAN **DESRUES**

Mère : MARIE **ROLANTIN**

Naissance : vers 1732 **Ste-Vierge, Bernin, ev. Grenoble,
Dauphine (ar. Grenoble, Isere)**

Baptême : vers 1732

Décès : 1760-11-15

Sépulture : 1760-11-16 **Montréal**

Premier mariage 1758-01-07 **Montréal**
avec

MARIE JOSEPHE **LIBERSAN LAVIOLETTE**

Père : FRANCOIS MARIE **LIBERSAN LAVIOLETTE**

Mère : MARIE MADELEINE **RICHER LOUVETAU**

© PRDH

www.genealogie.umontreal.ca

SOLAT T.M. CIE LOPIMIER

Compagnies franches de la Marine au Canada 1750-1760

Identification	
Identifiant	70194
Nom	Desrues (Desruis)
Surnom	Sanscartier et Sanspitié
Prénom	Jean-Baptiste
Carrière militaire	
Statut	Soldat (1753)
Compagnie	Lorimier (1753)
Corps	Compagnies franches de la Marine
Origine	
Date de naissance	1731 ou 1732
Lieu d'origine	Natif de Bernin (38039) en Daupiné, diocèse de Grenoble
Parents	Fils de Jean Desru et de Marie Rolantin
Fin de vie	
Décès	1760-11-15
Lieu de décès	Notre-Dame-de-Montréal
Remarques	
	Procès contre Charlotte Dumesnil dit Lamusique, domestique, veuve de Pierre Mansel, accusé de vols. Ce dossier de matière criminelle est composé des pièces suivantes : la plainte du procureur du roi contre la nommée Charlotte Dumesnil dit Lamusique, 40 ans, laquelle sous prétexte de demander l'aumône dans les maisons, y a fait plusieurs vols, parmi lesquels une marmite dérobée chez le notaire Antoine Foucher, 36 ans, et des serviettes et un mantelet chez René Gatien, 36 ans, couvreur de bardeaux de la rue St-Vincent. Il demande la tenue d'une information et l'interrogatoire de l'accusée laquelle est déjà arrêtée et en prison; la permission et ordre pour la comparution des témoins du procureur du roi; les rapports d'assignations à comparaître; l'interrogatoire de Charlotte Dumesnil qui avoue avoir volé les serviettes et le mantelet chez Gatien alors qu'elle était sous l'effet de la boisson; l'information judiciaire comprenant les déclarations des témoins; la requête du procureur du roi pour faire écrouer l'accusée; l'ordre d'écrou; le décret; la comparution du procureur du roi lequel requiert la perquisition d'une cabane adjacente à la maison de Rossignol, dans laquelle l'accusée a déclarée avoir mis les effets volés; l'ordre de s'y transporter; le procès-verbal de la visite de ladite cabane et l'inventaire des effets trouvés; le dépôt au greffe des serviettes marquées " R G ", d'un tablier et mantelet; l'extrait